

Département du Nord

Arrondissement de Douai

Canton d'Arleux

Commune d'Aubigny-au-Bac



ARRET MUNICIPAL N° 2015/05/36

INTERDICTION DE CIRCULATION POIDS LOURDS ET ENGINS AGRICOLAS DE PLUS DE 10 TONNES

Vu les articles L2213.2, L 2213.1 et suivants du Code Général des collectivités
Territoriales,
Vu le Code de la route,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer, dans un but de sécurité publique et étant
donné la viabilité de certaines voies, la circulation des poids lourds de plus de
10 tonnes,

ARRETE

Article 1 : La circulation des poids lourds de plus de 10 Tonnes est interdite rues
P.Delebury et 19 mars 1962 sauf livraison.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au Capitaine GLACET, Commandant la
Brigade de Gendarmerie d'Arleux chargé de son exécution.

Fait à AUBIGNY AU BAC , le 10 Avril 2015.

Le Maire



A. BOULANGER